

Préavis municipal n°25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »

Date proposée pour la séance de la commission :

Commission technique :

Mardi 21 juin 2022, 19h

Grand-Rue 38, salle de l'horloge, 3^{ème} étage

Municipale responsable : Mme Isabelle Monney

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le vieillissement de la population concerne tous les pays occidentaux. Le canton de Vaud est aussi touché par ce phénomène : à l'horizon 2040, les personnes de 65 ans et plus représenteront un quart de la population, à savoir entre 207 000 et 233 000¹. La gestion des logements doit prendre en considération dès à présent le fait que la population sera plus âgée et aura des besoins spécifiques.

Face à la question du vieillissement de la population en Suisse, l'étude Age Report a fait une analyse de la situation des personnes âgées en matière de logement ainsi que de leurs aspirations en matière d'habitat. L'analyse a montré que 95% des seniors vivent à domicile et tous souhaitent rester vieillir chez eux².

Au niveau du Canton de Vaud, l'augmentation du nombre de seniors d'ici 2040 demanderait de doubler les infrastructures d'accueil dans le Canton (CHUV, EMS, appartements protégés). Un tel développement ne sera pas possible³. Le maintien à domicile est donc une voie à privilégier : c'est la solution souhaitée par les seniors et la seule que les collectivités publiques seront en mesure d'accompagner largement.

Les seniors propriétaires de leur logement sont les mieux lotis puisqu'ils ont la possibilité de réaliser des adaptations ou de vendre leur bien pour faire l'acquisition d'un appartement adapté. La question se pose pour les locataires⁴. En effet, ces derniers vivent très souvent dans des immeubles non adaptés et susceptibles d'être rénovés puisqu'ils y habitent la plupart du temps depuis de nombreuses années. Ils représentent une population financièrement et socialement vulnérable. Changer d'appartement et souvent de loyer, signifie pour beaucoup non seulement de basculer dans une précarité financière mais également de quitter un réseau social, crucial et difficile à reconstruire à cet âge.

La Ville de Gland et Pro Senectute Vaud préconisent des adaptations des logements individuels pour favoriser un maintien à domicile et un vieillissement dans un contexte connu et sécurisant. Dans ce but, l'Administration communale a entamé une collaboration avec Pro Senectute Vaud afin de développer le projet « Vieillir chez soi ». Projet innovant et pilote, il a comme objectif de faciliter un maintien à domicile des seniors glandois par une adaptation architecturale des logements et par le renforcement des solidarités de proximité.

Le présent préavis, sollicite le Conseil communal pour l'obtention d'un crédit permettant la participation financière pour les 4 prochaines années au projet « Vieillir chez soi ».

DESCRIPTIF DU PROJET

L'objectif du projet de permettre à nos aîné-e-s d'anticiper, de devenir acteur de leur vieillissement est en parfaite adéquation avec la politique cantonale des vieillesse et vieillissements « Vieillir 2030 » portée par le Canton de Vaud.

Un projet pilote « Vieillir chez soi » financé par la Confédération est en cours à Lausanne. Dans le cadre du programme « Projets-modèles pour un développement territorial durable 2020–2024 » financé par huit

¹ Prospective Vaud, 2018, « Logement des seniors à l'horizon 2040 »

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Prospective/05_Prospectif_logement-seniors.pdf

² Age report, 2018 <https://www.age-report.ch/fr/>

³ Prospective Vaud, 2018

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Prospective/05_Prospectif_logement-seniors.pdf

⁴ Age report, 2018.

offices fédéraux, la Ville de Lausanne et Pro Senectute Vaud conduisent conjointement ce projet pilote, qui vise l'adaptation de logements.

Ce dernier a notamment permis de confirmer le besoin des seniors en termes d'adaptation de logement (36.5% considèrent leur logement comme non adapté, 40% seraient prêts à déménager dans un logement plus adapté dans le quartier) et à Pro Senectute Vaud de gagner en compétences sur la thématique en affinant leur méthodologie.

Le projet « Vieillir chez soi » à Gland

Le concept du projet envisagé à Gland se diversifie et se développe par rapport au projet pilote mené à Lausanne. En effet, en plus de l'adaptation des logements, il s'agira de développer un volet social dont l'objectif est de favoriser les liens sociaux, le vivre ensemble et la vie de quartier.

Le projet comporte 3 axes :

- Le 1er axe, « Vieillir chez soi », a comme objectif de faciliter un vieillissement à domicile des personnes âgées de 55 ans et plus à Gland par une adaptation de leur logement avec le concours des gérances et des propriétaires.

Les adaptations des logements porteront sur les aspects architecturaux, par exemple l'adaptation des salles de bain et des baignoires, la pose de barrières et de mains-courantes, l'installation de rampes pour les fauteuils roulants, des ascenseurs, l'accessibilité de l'immeuble, etc.

- Le 2ème axe, « Immeubles Solidaires », a comme objectif de renforcer les solidarités de proximité à l'échelle des bâtiments pour favoriser un maintien à domicile. Le vivre ensemble, les activités communautaires et les liens sociaux seront donc favorisés et renforcés au sein des quartiers.

Ces deux axes seront développés par un-e chargé-e de projet « Vieillir chez soi ». Cette personne sera engagée et formée par Pro Senectute Vaud. Par conséquent, il n'y aura pas d'impact EPT dans l'effectif de la Ville de Gland. Pour ces 2 années, 2024 et 2025, le financement a été demandé par Pro Senectute Vaud dans le cadre de l'appel à projets « Vieillir 2030 » auprès du Canton de Vaud. Ce projet entre parfaitement dans le cadre. Toutefois Pro Senectute Vaud serait en principe à même de le financer étant donné qu'il correspond au cahier des charges des projets « Quartiers solidaires ».

- Le 3ème axe, « référent-e social-e itinérant-e », a comme objectif d'offrir des visites préventives (sociales) à domicile des personnes âgées qui le souhaitent pour favoriser une qualité de vie à domicile et une insertion dans la vie locale. Le-la référent-e social-e itinérant-e aurait également pour mission de créer des synergies avec le Centre d'accueil temporaire (CAT), le Centre médico-social (CMS) et la fondation Belle-Saison. Ce personnel sera également engagé par Pro Senectute Vaud. Le financement sera pris en charge par le Canton de Vaud à travers les Prestations complémentaires (PC) pour les personnes qui en bénéficient ou par les bénéficiaires de la prestation directement s'ils en ont les moyens.

Le rôle de le/la référent-e social-e itinérant-e

Afin de contribuer à maintenir une bonne qualité de vie à domicile pour les seniors, le/la référent-e social-e itinérant-e établira un contact régulier avec les personnes grâce à des visites à domicile, un accompagnement lors des déplacements et des rendez-vous extérieurs ainsi qu'une vérification régulière de leur état de santé.

Au niveau de la socialisation, le/la référent-e social-e itinérant-e va œuvrer pour réinstaurer les liens sociaux de proximité avec la personne, participer à la vie associative de la région, faciliter la solidarité de proximité dans l'immeuble et organiser des activités et des animations qui permettent l'échange et la rencontre.

Portée du projet

Si le projet est envisagé en premier lieu sur le parc immobilier des Retraites Populaires à Gland, sa portée est envisagée à l'ensemble de la ville. En effet, lors de la première phase du projet (automne 2022), il s'agira de prospecter, de recenser les besoins et d'informer l'ensemble des habitants potentiellement concernés, soit tous les habitants de Gland de 55 ans et plus (environ 3'300 seniors). Ainsi, chaque personne recevra à domicile un courrier lui proposant de participer au projet.

En fonction de leurs souhaits et besoins, les habitants auront la possibilité de bénéficier des prestations communautaires (immeubles solidaires, vivre ensemble, activités communautaires), d'avoir un suivi par le/la référent-e social-e itinérant-e et/ou d'entamer une démarche en vue de l'adaptation architecturale du logement. En ce qui concerne spécifiquement l'adaptation des logements, cette démarche est prévue à partir de 2023. A ce jour, les Retraites Populaires ont confirmé leur engagement pour financer les adaptations architecturales et cette partie du projet pourra démarrer dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, une dizaine de régies immobilières sont en discussion avec Pro Senectute Vaud pour établir des partenariats. Dans les cas où les régies ou les propriétaires des logements ne seraient pas prêts à financer les coûts des adaptations, il serait possible de lancer des recherches de fonds auprès de partenaires privés, ou d'envisager une contribution financière du locataire pour autant qu'il en ait les moyens. Cette démarche serait alors menée par Pro Senectute Vaud.

Partenariat public/privé

Le projet est développé et financé avec le concours des Retraites Populaires qui vont d'une part contribuer au coût de mise en œuvre du projet, et d'autre part prendre en charge les coûts de l'adaptation architecturale des logements qui font partie de leur parc immobilier sur la Ville de Gland. Les Retraites Populaires possèdent 14 immeubles sur le territoire communal. Les seniors habitant dans ces immeubles pourront donc être les premiers bénéficiaires du projet d'adaptation architecturale de leurs logements.

En plus du financement des Retraites Populaires, d'autres partenaires contribueront au projet : Pro Senectute Suisse, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Ville de Gland.

Résultats attendus

Ce projet représente une plus-value non seulement pour les habitant-e-s mais aussi pour les quartiers concernés. Il concrétise cette nouvelle stratégie destinée à faire face au vieillissement de la population, à répondre aux besoins des seniors et à maintenir les liens sociaux.

Le concept une fois éprouvé à Gland pourra se développer et s'étendre à d'autres communes vaudoises et pourrait également intéresser d'autres régions de la Suisse.

RESSOURCES NÉCESSAIRES (FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES)

Comme mentionné précédemment, le projet sera financé grâce à un partenariat public/privé entre la Ville de Gland, le Canton de Vaud, Pro Senectute Suisse et les Retraites Populaires.

Afin d'obtenir le budget nécessaire, un préavis a été privilégié pour sécuriser l'entièreté du financement sur plusieurs années, pour donner de la visibilité au projet et de la transparence pour le Conseil communal. S'agissant de frais à caractère de fonctionnement (vs investissement), les coûts seront amortis immédiatement.

Le coût total du projet de ce partenariat public/privé est de CHF 385'000.-, qui se répartissent de la manière suivante :

- CHF 360'000.- correspondent au mandat de Pro Senectute pour le/la chargé-e de projet
- CHF 25'000.- correspondent aux coûts de communication et de frais du projet

La participation financière de la Ville de Gland sur l'ensemble du projet se monte au total à CHF 115'000.-, à savoir CHF 90'000.- pour la contribution au financement du poste de chargé-e de projet « Vieillir chez soi » et CHF 25'000.- pour la contribution aux frais du projet.

Tableau récapitulatif de la répartition des coûts du projet pour la période 2022-2026

Année concernée	Montant total	Répartition entre les partenaires
2022 Septembre-décembre	CHF 50'000	CHF 5'000 assurés par la Ville de Gland CHF 20'000 assurés par le fonds de Pro Senectute Suisse (PSCH) CHF 25'000 assurés par les Retraites Populaires
2023	CHF 95'000	CHF 50'000 assurés par la Ville de Gland CHF 45'000 assurés par le fonds de Pro Senectute Suisse (PSCH)
2024	CHF 95'000	CHF 50'000 assurés par la Ville de Gland CHF 45'000 assurés par le Canton de Vaud (sous réserve décision DGCS)
2025	CHF 95'000	CHF 5'000 assurés par la Ville de Gland CHF 90'000 assurés par le Canton de Vaud (sous réserve décision DGCS)
2026 Janvier-août	CHF 50'000	CHF 5'000 assurés par la Ville de Gland CHF 45'000 assurés par le Canton de Vaud (sous réserve décision DGCS)

Coûts de l'adaptation architecturale

Concernant les coûts de l'adaptation architecturale, les Retraites Populaires vont entièrement financer les coûts de l'adaptation architecturale des logements qui font partie de leur parc immobilier sur la Ville de Gland. Aucune participation de la Commune ne sera nécessaire pour les travaux d'adaptation des logements.

D'autres régies ou propriétaires immobiliers pourraient également entrer en matière pour l'adaptation des logements. A ce stade du projet cela reste à confirmer.

PLANIFICATION DES ÉTAPES DU PROJET

Le projet est prévu sur une durée de 4 ans, avec un démarrage prévu en septembre 2022 et une fin attendue en été 2026.

Voici une esquisse du déroulement des principales étapes :

1. Réaliser un diagnostic "Vieillir chez soi" (2ème semestre 2022)

- Mandat du/de la chargé-e de projet communautaire pour toute la durée du projet, à savoir de septembre 2022 à août 2026
- Envoi et analyse du questionnaire adressé à toutes les personnes de 55 ans et plus vivant sur la Commune de Gland
- Rencontre avec les principales gérances ou propriétaires concernés pour les sensibiliser à la nécessité d'adapter les logements concernés

2. Mise en œuvre des adaptations (2023)

- Réalisation des adaptations de logements en collaboration avec les gérances/propriétaires concernés

- Démarrage du travail de le/la référent-e social-e itinérant-e auprès des bénéficiaires identifiés à travers le questionnaire

3. Mise en œuvre du projet Immeubles Solidaires (2024)

- Organisation d'un forum "Vieillir chez soi" pour diffusion et lancement des activités et des groupes solidaires

4. Déploiement du projet Immeuble Solidaires (2025)

- Développement des activités et des groupes solidaires (Par exemple : entraide à l'échelle de l'immeuble pour faire/porter ses courses, vigilance et entraide de voisinage)

5. Vers une autonomie (1er semestre. 2026)

- Accompagnement des groupes et des activités vers une autonomie dans leur fonctionnement

6. Eté 2026, fin du projet

- Les groupes sont autonomes dans leur activité d'entraide, un maximum d'appartements a été adapté
- Le travail de le/la référent-e social-e itinérant-e se poursuit sur le long terme. Un rapport final sur l'ensemble du projet sera rédigé en fin de projet (juillet 2026)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet satisfait aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 définis par les Nations Unies. Les domaines économique et social du développement durable sont pris en compte dans ce projet :

- Au niveau économique, le maintien à domicile et l'accompagnement permettent une diminution des coûts de la santé
- Au niveau social, ce projet comprend les enjeux démographiques à venir et y répond de façon inclusive en visant une vieillesse digne et confortable. Il s'inscrit particulièrement dans les thématiques VII - Sécurité sociale ; VIII- Cohésion sociale et égalité et IX-Santé de l'Agenda 2030 vaudois, ainsi que dans le domaine transversal X - Gouvernance et partenariat, du fait de la collaboration entre la Ville de Gland et Pro Senectute

FRAIS D'EXPLOITATION

S'agissant d'une dépense de fonctionnement, la participation financière sera comptabilisée directement dans la section 770 du compte de fonctionnement dédiée aux seniors.

Le projet « Vieillir chez soi » n'engendrera aucun frais d'exploitation supplémentaire autre que la participation financière objet du présent préavis.

FINANCEMENT

Le financement de cette participation financière sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

AMORTISSEMENT

S'agissant d'une dépense de fonctionnement, la participation financière sera comptabilisée directement dans la section 770 du compte de fonctionnement dédiée aux seniors. Il n'y aura donc aucune charge d'amortissement.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis n°25 relatif à la demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »;
- Ouï - le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e**
- I. - d'accepter le préavis municipal n°25 ;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 115'000.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

J. Niklaus